

Les Ajustements de rentrée :

Type de poste - Ecole	Nature du poste	Retraits	Implantations
Ecole primaire de Chaliers	Directeur	1 soit 24 h	
	Décharge de direction-	0.035 soit 2h10mn	
Ecole primaire de Rageade	Adjoint	1	
	Décharge de direction	0,035	
Ecole Maternelle de La Fontaine - Aurillac	Adjoint		0.5
	Décharge de direction		0.08
Grange de Lanobre -	Adjoint		1
Reste en moyen		1.49 soit 40h13mn soit 1 ETP + ½ ETP	

Ecole en vigilance à la rentrée scolaire :

ARPJON MATERNELLE : Si les effectifs annoncés sont effectivement présents.

Leynhac .

Nouvelle règle de l'administration : Une classe unique ayant 6 ou 7 niveaux, TPS compris avec un dépassement de 20 élèves, elle peut prétendre à une ouverture de poste.

Les organisations syndicales ont évidemment contesté en faisant remarquer que cette formulation n'existait pas, contrairement aux affirmations de Mme LA DASEN.

Vote : Malgré les ouvertures de postes, toutes les organisations syndicales ont voté contre pour deux raisons :

- La situation de Rageade. Nous demandons une protection à l'égard de notre collègue en apportant un regard bienveillant sur sa situation Unsa Education l'avait demandé dans ses « questions préalables à l'instance » envoyées à l'administration.
- Vote contre en raison de la nouvelle règle édictée par l'administration cf. ci-dessus.

Le nouveau CTSD se tiendra le 05 juillet 2022.